

ESUP STAGE Reprise d'étude

Conventions pour les stagiaires de la formation continue

Pour tous les étudiants de Licences et de Masters : il vous revient d'établir votre convention de stage depuis la tuile STAGE disponible sur votre ENT (Espace numérique de travail).

ATTENTION : Votre inscription administrative 2024-2025 doit être effectuée afin d'accéder à la tuile STAGE.

1) Créez votre convention de stage

Avant d'effectuer la convention en ligne et afin de vous accompagner dans la saisie de cette dernière, vous pouvez au préalable renseigner la notice préparatoire : <u>Notice préparatoire</u>

Comment créer sa convention de stage ? Consultez le tutoriel

Avant de démarrer, munissez-vous des informations suivantes :

- Votre numéro d'étudiant
- Les informations relatives à l'établissement d'accueil : raison sociale, n° de Siret, code APE/NAF
- Les informations relatives au stage (thème, tâches, dates de début et fin)
- Les coordonnées du tuteur professionnel du stage.

Une fois votre convention enregistrée et saisie sur Pstage, voici les étapes à suivre :

- 1) Informer par mail votre référent de stage universitaire de la création de votre convention sur ESUPstage, afin qu'il procède à une validation pédagogique sur l'interface.
- 2) Cette validation pédagogique permettra une validation administrative par le référent du service Formation Professionnelle Continue & Alternance (FPCA).

Les validations **pédagogique et administrative** vous permettront de l'éditer / imprimer afin de poursuivre l'étape suivante.

- 3) Envoyer votre convention par mail à votre organisme d'accueil et à votre tuteur de stage pour signature. N'oubliez pas de signer en votre nom.
- 4) Envoyer cet exemplaire signé en version numérique à votre référent du service Formation Professionnelle Continue & Alternance (FPCA), avec votre attestation de responsabilité civile de l'année en cours.
- 5) Le référent FPCA transmet en dernier lieu votre convention à la direction de l'UFR SHS Nancy pour validation finale et signature.
- 6) Enfin, en retour, vous recevez un email du référent FPCA accompagné de votre exemplaire dûment signé. N'oubliez pas de transmettre un exemplaire à l'entreprise.

N'attendez pas, il est nécessaire d'anticiper vos démarches. Un délai est à prévoir pour récupérer votre exemplaire signé afin de débuter votre stage.

Pour rappel, les conventions doivent obligatoirement être signées dans cet ordre :

- **1**: L'étudiant (le stagiaire)
- **2**: L'organisme d'accueil
- 3: Le représentant pour l'Etablissement d'Enseignement Supérieur (Direction de l'UFR SHS Nancy)